

Le communiqué du Conseil des ministres du mercredi 8 avril 2020

Le Conseil des ministres s'est tenu ce mercredi 08 avril 2020 en visioconférence, sous la présidence du Chef de l'Etat, son Excellence, Monsieur Macky SALL.

Le Chef de l'Etat a, à l'entame de sa communication, adressé à nouveau ses chaleureuses félicitations, dans un contexte de consolidation d'un Sénégal solidaire et résilient, à toutes les composantes de la Nation, en particulier la jeunesse, les personnels de santé et les forces de défense et de sécurité, à l'occasion de la célébration du soixantième anniversaire de l'accession du Sénégal à la souveraineté internationale.

Le Président de la République, au titre de l'accélération de la mise en œuvre du Programme de Résilience économique et sociale (PRES), a demandé au Ministre des Finances et du Budget, ainsi qu'au Ministre de l'Economie, du Plan et de la Coopération de travailler à la mise en œuvre des quatre (4) axes définis du PRES.

Le Chef de l'Etat a, en outre, demandé aux membres du Gouvernement de mettre en œuvre, chacun en ce qui le concerne, toutes les mesures présidentielles retenues dans le PRES, en veillant à leur cohérence avec le PSE et le dispositif du Fonds de Riposte et de Solidarité « FORCE-COVID 19 » dont le comité de suivi va intégrer les représentants des forces vives de la Nation. Il a, à cet effet, souligné le caractère urgent de la distribution des vivres et a demandé au Ministre du développement communautaire d'impliquer les forces de défense et de sécurité dans le déploiement de l'aide alimentaire.

Le Président de la République a ensuite, en ce qui concerne les factures d'électricité et d'eau des abonnés de la tranche sociale, demandé à l'Etat de diligenter leur règlement rapide auprès des opérateurs SENELEC et SEN'EAU. Dans cet élan, il a aussi rappelé la nécessité d'intensifier la mise en œuvre du Programme national d'autosuffisance en riz, en attirant le secteur privé, dans l'optique d'atteindre notre souveraineté alimentaire durable.

Le Chef de l'Etat a demandé aux ministres concernés de préparer un plan d'investissement d'urgence du secteur de la santé et de l'action sociale. Il a par ailleurs insisté sur la nécessité de préserver les emplois pendant cette pandémie. Une ordonnance sera prise à cet effet.

Le Président de la République évoquant la stratégie continentale globale et la coopération internationale en matière de lutte contre la pandémie du COVID-19, s'est félicité de la Déclaration issue de la réunion restreinte des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union africaine qui s'est tenue le 03 avril, en visioconférence.

Il a, à cet effet, demandé aux ministres en charge de la Santé, des Finances et des Transports de veiller au suivi de ladite Déclaration. L'objet de la réunion était de faire le point sur l'impact de la pandémie du COVID-19 et de définir une position africaine commune pour la riposte à la pandémie, tant à l'échelle continentale qu'en rapport avec les partenaires bilatéraux et multilatéraux.

Le Chef de l'Etat a, à cet égard lancé l'Appel de Dakar pour une stratégie d'annulation de la Dette des pays africains assortie d'un Plan de rééchelonnement de la dette commerciale qui permettra à l'Afrique dans le cadre du nouvel ordre économique mondial, d'avoir un nouveau départ.

Le Président de la République a par ailleurs évoqué la question de la stratégie nationale de protection civile et a informé le Conseil avoir reçu le rapport 2018-2019. Il a, à ce titre, félicité le Ministre de l'Intérieur pour le travail de qualité accompli par ses services et lui a demandé d'accélérer la finalisation de ladite stratégie.

Le Chef de l'Etat a, pour terminer sur ce sujet, demandé au Ministre de l'Intérieur de rendre fonctionnel le Centre national de Gestion des Crises.

Le Président de la République a, abordant le climat social, la gestion et le suivi des affaires intérieures, demandé au Ministre du Pétrole et des Energies et au Ministre des Finances et du Budget de faire prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer l'approvisionnement correct du Sénégal en hydrocarbures.

Le Chef de l'Etat a clos sa communication en demandant aux membres du Gouvernement concernés de faire respecter scrupuleusement les mesures prises dans le cadre de la lutte contre le COVID-19.

Au titre des Communications,

Le Ministre d'Etat, Secrétaire général de la Présidence de la République a fait une communication sur l'annulation de la dette publique par les partenaires bilatéraux et multilatéraux, dans le contexte de la pandémie du COVID-19

Le Ministre de l'Intérieur a fait le point sur l'état d'application des mesures édictées dans le cadre de l'Etat d'urgence.

Le Ministre des Finances et du Budget a fait une communication sur l'exécution du budget 2020 et la situation du fonds FORCE-COVID 19.

Le Ministre des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur a fait une communication sur la situation internationale et l'impact de la pandémie sur la diaspora.

Le Ministre du Développement communautaire de l'Equité sociale et territoriale a fait le point sur le dispositif mis en place pour la distribution de l'aide alimentaire d'urgence.

Le Ministre de l'Economie, du Plan et de la Coopération a fait le point sur la répartition du fonds pour soutenir les secteurs les plus touchés.

Le Ministre du Pétrole et des Energies a fait une communication sur la situation de la sécurisation des approvisionnements en hydrocarbures.

Le Ministre de l'Agriculture et de l'Equipement rural a fait une communication sur le bilan définitif de la campagne agricole 2019- 2020 et la préparation de celle à venir.

Le Ministre de la Santé et de l'Action sociale a fait le point sur la situation de la pandémie du COVID-19.

Le Ministre des Transports terrestres, des Infrastructures et du Désenclavement a fait le point sur la situation des travaux du TER, du financement de la phase1 du transport inter-urbain.

La Ministre en charge du Commerce a fait une communication sur la situation des stocks en denrées de première nécessité.

Le Ministre en charge de l'Urbanisme a informé le Conseil sur les mesures prises au niveau des marchés pour le désencombrement et les mesures d'hygiène prises.

La Ministre de la jeunesse a fait une communication sur la contribution des jeunes volontaires à la lutte contre le COVID-19.

La Ministre en charge de la Microfinance a fait une contribution sur le refinancement et le différé du remboursement des SFD.

Le Secrétaire d'Etat auprès du Ministre des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur, en charge des Sénégalais de l'Extérieur a fait une présentation du projet du plan sectoriel de contingence élaboré pour assister les sénégalais de la Diaspora à renforcer leur résilience.

Le Ministre en charge du Suivi du Plan Sénégal émergent (PSE) a fait le point sur le projet phare de Dakar Medical City, suite à une analyse du système de santé.

Au titre des textes législatifs et réglementaires, le Conseil a examiné et adopté :

- le projet d'ordonnance n° 001-2020, aménageant des mesures dérogatoires au licenciement et au chômage technique durant la période de la pandémie du COVID-19.

- le projet de décret portant création et fixant les règles d'organisation et de fonctionnement du « Comité de Suivi et de Mise en œuvre des Opérations du FORCE-COVID 19 ».
- le projet de décret autorisant les établissements financiers à caractère bancaire à recevoir des dépôts de fonds publics ;
- le projet de décret, modifiant l'article 5, du décret 2019-2277 du 31 décembre 2019, réglementant les activités de production, de distribution et de vente des produits de boulangerie et des pâtisseries au Sénégal.

Au titre des mesures individuelles, le Président de la République a pris les décisions suivantes :

Monsieur Abdoulaye Bamba DIALLO, Journaliste est nommé Président du conseil d'administration de la Société Sénégalaise de Presse et de Publicité « le SOLEIL », poste vacant ;

Madame Khadija SY est nommée Président du Conseil d'Administration du Grand Théâtre Doudou Ndiaye Coumba Rose, Poste vacant ;

Monsieur Aliou SOW, matricule de solde N°608 531/K, est nommé Professeur titulaire de classe normale, 1er échelon, spécialité : Anglais (études africaines) à l'Université Cheikh Anta DIOP de Dakar ;

Monsieur Amadou Tidiane DIALLO, matricule de solde N°101 142/C, est nommé Professeur titulaire de classe normale, 1er échelon, spécialité : langue arabe à l'Université Cheikh Anta DIOP de Dakar ;

Monsieur Pierre SARR, matricule de solde N°103 987/D, est nommé Professeur titulaire de classe normale, 1er échelon, spécialité : littératures des langues à l'Université Cheikh Anta DIOP de Dakar ;

Monsieur El Hadji Cheikh KANDJI, matricule de solde N°606 756/D, est nommé Professeur titulaire de classe normale, 1er échelon, spécialité : Anglais à l'Université Cheikh Anta DIOP de Dakar ;

Monsieur Sylvain Landry Birane FAYE, matricule de solde N°100 977/H, est nommé Professeur titulaire de classe normale, 1er échelon, spécialité : Sociologie-anthropologie de la santé à l'Université Cheikh Anta DIOP de Dakar ;

Monsieur Amade FAYE, matricule de solde N°377 371/F, est nommé Professeur titulaire de classe normale, 1er échelon, spécialité : lettres modernes, littérature africaine orale à l'Université Cheikh Anta DIOP de Dakar ;

Monsieur Daha Chérif BA, matricule de solde N°100 755/F, est nommé Professeur titulaire de classe normale, 1er échelon, spécialité : Histoire sociale à l'Université Cheikh Anta DIOP de Dakar ;

Madame Fatou Diallo AGNE, matricule de solde N°101 224/B est nommée Professeur titulaire de classe normale, 1er échelon, spécialité : Biochimie à l'Université Cheikh Anta DIOP de Dakar ;

Monsieur Roger Clément Kouly TINE, matricule de solde N°619 852/I, est nommé Professeur titulaire de classe normale, 1er échelon, spécialité : Parasitologie-Mycologie à l'Université Cheikh Anta DIOP de Dakar ;

Madame Ndeye Fatou Coulibaly NDIAYE, matricule de solde N°106 028/A, est nommée Professeur titulaire de classe normale, 1er échelon, spécialité : Orthopédie-Traumatologie à l'Université Cheikh Anta DIOP de Dakar ;

Monsieur Daouda DIA, matricule de solde N°100 811/G, est nommé Professeur titulaire de classe normale, 1er échelon, spécialité : Gastro-entérologie et hépatologie à l'Université Cheikh Anta DIOP de Dakar ;

Monsieur Papa Saloum DIOP, matricule de solde N°101 414/E, est nommé Professeur titulaire de classe normale, 1er échelon, spécialité : Chirurgie générale à l'Université Cheikh Anta DIOP de Dakar ;

Madame Fatou Leye BENOIST, matricule de solde N°102 936/I, est nommé Professeur titulaire de classe normale, 1er échelon, spécialité : Odontologie conservatrice à l'Université Cheikh Anta DIOP de Dakar ;

Monsieur Abdoulaye SIDIBE, Ingénieur agronome, matricule de solde n° 501 755/C, précédemment directeur régional du développement rural de Kolda, est nommé Directeur régional du développement rural de Thiès, en remplacement de Monsieur Mamadou GUEYE admis à faire valoir ses droits en une pension de retraite ;

Monsieur Brahim Mamadou BA, Ingénieur agronome, en service à la direction de la modernisation de l'équipement rural, matricule de solde n° 513 874/B est nommé Directeur régional du développement rural de Kolda, en remplacement de Monsieur Abdoulaye SIDIBE appelé à d'autres fonctions ;

Monsieur Daouda HANE, Ingénieur agronome, matricule de solde n° 663 750/A précédemment Chef du service départemental du développement rural de Kédougou, est nommé Directeur régional du développement rural de Kédougou, en remplacement de Monsieur Tamsir SAKHO appelé à d'autres fonctions ;

Fait à Dakar le 08 avril 2020,

Le Ministre Porte-Parole du Gouvernement
Ndèye Tické Ndiaye DIOP